

Le Brésil et l'Argentine veulent limiter les investissements fonciers étrangers sur leurs sols

10 mai 2011

Au Brésil un nouveau décret a été signé, qui vient compléter la loi déjà adoptée à l'été 2010. Ce **décret vise notamment à empêcher les non-Brésiliens d'acheter des parts dans les entreprises possédant des terres agricoles au Brésil**. Un moyen supplémentaire mis en place pour empêcher les étrangers de contourner la loi actuelle qui leur interdit simplement l'achat de terres.

« Nous devons faire la différence entre d'un côté les spéculateurs et les fonds souverains qui constituent une menace à notre sécurité alimentaire, et de l'autre, les investisseurs étrangers qui arrivent avec de bons projets », a déclaré le ministre de l'Agriculture Wagner Rossi dans un récent entretien au Financial Times. Aujourd'hui, **les non-brésiliens possèdent près de 1,8 millions d'hectares de sol arable brésilien** et selon le gouvernement, ces achats **ont augmenté de près de 11,5% depuis 2008**.

De son côté, la présidente argentine Cristina Kirchner a présenté un **projet de loi qui limite de manière drastique les rachats de terres par des personnes physiques, des gouvernements et des sociétés étrangères**. Les étrangers ne pourront pas acheter plus de 1 000 hectares agricoles, selon le texte. Et ils ne **pourront jamais posséder plus de 20% du territoire national**. Un cadastre sera effectué dans les prochaines semaines pour connaître les chiffres exacts de la présence étrangère en Argentine, mais celle-ci représenterait, selon la fédération agraire, 10% du pays.

Sources : [Momagri](#), [Le Point](#).